

SAC-250619

ANNEXE 1

Transcription de la 289^e séance

de la réunion du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 19 juin 2025

Disponible sur le portail :

<https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>

Transcription préparée par

**Suzanne Beaulieu
PRO DOCUMENTS
Dieppe (Nouveau-Brunswick)**



1. Ouverture

Président d'assemblée : Alors bonjour tout le monde. On a atteint le quorum donc on va pouvoir commencer donc bienvenus tout le monde à la 289^e séance ordinaire du Sénat académique. Et en ce 19 juin, on fête le 62^e anniversaire de l'Université de Moncton. L'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d'amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18^e siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqey, Mi'kmaq et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations. Donc les scrutateurs et scrutatrices pour cette séance seront Medhi Aouadi et Janice Comeau. Sont excusés : Hélène Albert, Florin Filip, Amel Kaouche, Octave Keutiben, Madeline Lamboley, Mélanie LeBlanc et Mona-Luiza Ungureanu. L'heure de clôture est à 11 h 30. Pour ce qui est la pause, nous verrons selon l'ordre du jour.

2. Constatation de la régularité de la convocation

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 2, constatation de la régularité de la convocation, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Bonjour tout le monde. Alors monsieur le président, la convocation a été envoyée le 3 juin, 2025 et l'accès au projet d'ordre du jour et aux documents de la réunion a été donné le 12 juin. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique et recteur et vice-chancelier, Dr Denis Prud'homme. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 37(1) des Statuts et Règlements, monsieur le président.

3. Vérification du droit de présence

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Donc le point 3, vérification du droit de présence, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors monsieur le président, le droit de présence a été vérifié et tout est en règle.

4. Correspondance

Président d'assemblée : Parfait, merci. Et le point 4, correspondance, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors monsieur le président, on a reçu vraiment récemment, hier, un courriel de Mme Caroline LeBlanc, professeure en nutrition qui a remis sa démission. Alors cette démission-là est effective immédiatement donc on la remercie et on a pas eu la chance de déposer le courriel, mais on voulait vous aviser ce matin.

5. Adoption de l'ordre du jour

Président d'assemblée : Parfait, c'est noté. Le point 5 c'est l'adoption de l'ordre du jour. Dans certains cas, on va voter à main levée comme on le fait dans le cas des réunions à distance, dans d'autres cas il y aura des votes Forms donc je veux préciser que pour l'adoption de l'ordre du jour, ça sera à main levée. Je donnerai des précisions quand viendra le temps de voter. On va adopter l'ordre du jour. Je vais tout simplement avant qu'on puisse en discuter, est-ce qu'il y a quelqu'un qui propose l'adoption de l'ordre du jour? Levez votre main. Étienne Dako appuyé par Jean-François Thibault. Est-ce qu'il y a des questions, des ajouts? Si oui, levez la main. Je ne vois rien donc pour les votes à main levée si vous êtes contre, vous levez la main, d'accord? Donc c'est le contraire de ce qu'on fait pour les autres votes donc si vous êtes contre l'adoption de l'ordre du jour, levez la main. Je ne vois aucune opposition donc l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

6. Adoption du procès-verbal SAC-250509

Président d'assemblée : Le point 6 c'est l'adoption du procès-verbal de la réunion du 9 mai, 2025. Encore là à main levée, est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut proposer l'adoption du procès-verbal? Mathieu Lang appuyé par Andrée Roy. Est-ce qu'il y a des questions ou des modifications à proposer au procès-verbal? Si oui, levez la main. Vous aurez remarqué qu'il est particulièrement long en raison des nombreux amendements qu'on a adoptés à la dernière séance du Sénat académique. Je ne vois rien donc nous allons procéder au vote. Si vous êtes contre l'adoption du procès-verbal, levez la main. Je ne vois rien donc c'est adopté à l'unanimité.

7. Affaires découlant du procès-verbal SAC-250509

7.1 Autres

Président d'assemblée : Le point 7, les affaires découlant du procès-verbal de la dernière réunion. De notre côté, nous n'avons rien à signaler. Pas de question? Donc je ne vois rien, parfait.

8. Nomination à des comités du Sénat académique

8.1 Comité d'appel du Sénat académique (P. Fortin*)

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 8, les nominations à des comités du Sénat académique. Le 8.1, nous avons le Comité d'appel du Sénat académique en remplacement de Pierrette Fortin. Donc nous sommes à la recherche d'une membre ou d'un membre du Sénat et du corps professoral du campus d'Edmundston. D'abord, je voudrais savoir s'il y a des candidatures ou s'il y a quelqu'un qui voulait proposer la candidature d'une autre personne. Claudine Auger.

Auger : Oui bon matin, j'aimerais proposer Lacina Coulibaly.

Président d'assemblée : Lacina Coulibaly, parfait. Je vais poser la question, M. Coulibaly, est-ce que vous acceptez cette nomination?

Coulibaly : Oui, je l'accepte.

Président d'assemblée : Parfait. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ou mises en nomination? Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ou mises en nomination? Une dernière fois, est-ce qu'il y a d'autres candidatures ou mises en nomination? Je ne vois rien donc félicitations, Lacina Coulibaly est élu membre du Comité d'appel du Sénat académique.

Coulibaly : Merci.

Président d'assemblée : Félicitations.

8.2 Comité de sélection des grades honorifiques (H. Adégbidi*)

Président d'assemblée : Le 8.2 c'est le Comité de sélection des grades honorifiques en remplacement de Hector Adégbidi. Je vais poser la question de savoir s'il y a des candidatures ou s'il y a quelqu'un qui veut proposer la candidature d'une autre personne. Claudine Auger.

Auger : Oui, Mélanie LeBlanc du campus d'Edmundston. Je sais qu'elle est pas là aujourd'hui, mais je crois M. Coulibaly pourrait confirmer qu'elle accepte.

Président d'assemblée : M. Coulibaly.

Coulibaly : Oui, oui.

Président d'assemblée : D'accord. Vous confirmez que Mélanie LeBlanc est d'accord pour présenter sa candidature? Excellent. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ou mises en nomination? D'autres candidatures ou mises en nomination? Une dernière fois, est-ce qu'il y a d'autres candidatures ou mises en nomination? Donc ne voyant rien, je félicite Mélanie LeBlanc pour son élection à titre de membre du Comité de sélection des grades honorifiques donc merci. Un petit message de la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Oui, merci. En préparant ces documents-là, on a examiné le Comité d'appel du Sénat académique et puis c'est juste un rappel qu'il y a quand même au niveau des étudiants au campus de Shippagan des postes à combler. Même chose au niveau du campus d'Edmundston, il y a un poste à combler et puis on aurait besoin aussi peut-être un regard sur la nomination des doyens et doyennes qui est élu par le Sénat et puis quelques professeurs aussi au niveau du campus d'Edmundston. Je le mentionne parce qu'on a quand même plusieurs dossiers d'appels cette année qui est un petit peu différent des années précédentes et puis possiblement que ces gens-là seront interpellés au cours de l'été. C'est un rappel amical, mais ça va être un comité qui va être actif au cours de l'été. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des commentaires ou des questions pour la secrétaire générale? Ça va? Parfait.

9. Rapport du Comité des règlements

9.1 Modifications au règlement 8.12 Plan de cours

Président d'assemblée : On va maintenant passer au point 9, le rapport du Comité des règlements. On va commencer par le 9.1, la modification au règlement 8.12, plan de cours, et je vais d'abord céder la parole à Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe.

Dawes : Merci. Alors ce projet de modification au règlement 8.12, c'est la cinquième et la dernière partie du grand projet qu'on avait en cours cette année concernant les règlements sur l'évaluation des apprentissages. Au dernier Sénat, on avait adopté le 8.6 et maintenant on doit aligner ce règlement avec ce qu'on a adopté la dernière fois. On fait référence à certaines dates limites qui se trouvent dans des politiques dans le cadre de l'assurance de la qualité dans la politique sur le calendrier universitaire. Donc dans ce règlement, on va réunir au même endroit toutes ces informations telles que les dates limites. Le règlement est divisé en trois sections et si on regarde la structure, la première partie c'est les éléments qui sont spécifiques aux cours et on les présente selon la numérotation du règlement 8.6 dans la mesure du possible pour qu'on puisse suivre les informations et ça ne veut pas dire qu'on doit les présenter de cette façon dans le plan de cours, mais dans le

règlement, c'est comme ça qu'on les présente. Dans la deuxième section, on a les éléments qui sont communs et ce sont des rappels, il y a différents règlements qu'on rappelle et la troisième section, c'est plutôt l'ordre chronologique quand on présente les possibilités de modifications au plan de cours, on commence avec ce qui peut se faire dans les deux premières semaines et ensuite on procède avec les autres éléments qui viennent plus loin dans la session. Alors je vais m'arrêter là et demander au VRER de proposer l'adoption.

VRER : Merci. J'imagine qu'on va afficher la résolution. Monsieur le président, j'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au règlement 8.12, plan de cours.

Président d'assemblée : Merci beaucoup monsieur le vice-recteur. C'est appuyé par Étienne Dako. Donc là, on va discuter du règlement 8.12. Si vous avez des questions, levez la main. On commence par Olivier Clarisse, à vous la parole.

Clarisse : Merci beaucoup monsieur le président. J'appuie évidemment ce règlement, mais j'aurais une requête que je pose depuis plusieurs fois. Est-ce qu'on pourrait avoir un jour un gabarit à jour d'un plan de cours parce que ça serait très très utile ici et pour nous et pour les professeurs et pour les étudiantes et étudiants, ça sera beaucoup plus facile dans ce cas-là. Donc je sais pas, il y a ce projet qui est cours. J'imagine qu'il l'est, mais j'aimerais bien qu'il aboutisse assez rapidement. Merci.

Dawes : Oui, je peux confirmer que le Centre d'excellence réseau en pédagogie universitaire a un projet justement sur le gabarit du plan de cours. C'est un travail qui se fait depuis plusieurs mois et on va en parler plus au mois d'août quand il y aura des ateliers du Centre d'excellence. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup Mme Dawes. Ophélie Chiasson.

Chiasson : Merci beaucoup monsieur le président. J'aimerais apporter un amendement, j'aimerais proposer un amendement au règlement 8.12.2 pour qu'une section pour les personnes étudiantes soit ajoutée dans les plans de cours donc avec des ressources comme la FÉÉCUM et les étudiants conseils, les ombuds, le Service de psychologie, Prisme, l'AÉÉICUM le salon d'accueil, les aînés en résidence, les coachs à l'apprentissage donc ça c'est juste des exemples, mais on vise les personnes étudiantes dans les plans de cours et c'est certain que non, tu vas pas lire ton plan de cours pendant les cinq ans à l'université, mais je peux vous assurer que les premières années ils vivent religieusement le plan de cours et je pense que ça serait une bonne façon de promouvoir ces services-là auprès des personnes étudiantes.

Président d'assemblée : Je voulais juste m'assurer, c'était au 8.12.2?

Chiasson : Oui, exactement.

Président d'assemblée : Il y a d'abord la liste et vous voulez qu'on ajoute certains éléments que vous avez mentionnés, mais je vais vous demander de les répéter pour que nous on puisse les noter.

Chiasson : Oui, parfait. Donc ça serait la FÉÉCUM et les étudiants conseils.

Président d'assemblée : La FÉÉCUM et les étudiants conseils.

Chiasson : Les ombuds de l'université.

Président d'assemblée : Ombuds.

Chiasson : Le Service de psychologie.

Président d'assemblée : Service de santé et psychologie en fait, oui, parfait. Et ça peut varier selon les campus donc oui.

Chiasson : Oui, exactement donc qu'est-ce qui est propre à chaque campus.

Président d'assemblée : Oui.

Chiasson : Et l'Association de Prisme et de l'AÉÉICUM.

Président d'assemblée : Prisme et AICUM.

Chiasson : Et le salon d'accueil évidemment.

Président d'assemblée : Le Centre d'accueil? Salon.

Chiasson : Exactement.

Président d'assemblée : Salon d'accueil, ok.

Chiasson : Les aînés en résidence.

Président d'assemblée : Aînés en résidence.

Chiasson : Et finalement, les coachs à l'apprentissage donc le service d'étudiant à la réussite étudiante.

Président d'assemblée : Ok. Coachs à l'apprentissage. On pourra compléter cette liste-là j'imagine si on l'adopte...

Chiasson : Oui, exactement.

Président d'assemblée : ...avec les particularités selon les campus.

Chiasson : Dans les différents campus, merci.

Président d'assemblée : D'abord, on a une proposition d'amendement. Je veux savoir si l'amendement est appuyé puis ensuite, on pourra discuter de l'amendement. Levez la main s'il y a quelqu'un qui appuie l'amendement proposé par Ophélie Chiasson. Alexandre Robichaud, un appui, parfait. Donc là on va discuter de l'amendement qui est proposé et non de la proposition principale, d'accord? Est-ce qu'il y a des commentaires? Sylvie Morin, on vous écoute.

Morin : Je trouve que c'est une excellente suggestion, par contre au niveau du détail, je pense qu'il faut vraiment s'assurer de refléter les services qui existent réellement dans chacun des campus. Par exemple, coachs à l'apprentissage, on a pas nécessairement, en tout cas, le service n'est pas structuré de la même façon fait que je voudrais juste m'assurer que dans le libellé, même chose pour la FÉECUM donc faudrait nommer de façon plus générique les associations étudiantes. Donc juste vraiment faire une lecture pour s'assurer comme Prisme par exemple, je trouve ça bien, mais je sais pas jusqu'à quel point on peut mettre dans un règlement quelque chose qui va s'appliquer aux trois campus si l'association est spécifique à un campus. Je sais qu'il y avait eu des démarches pour justement faire des liens avec des comités ou des associations qui existent sur les autres campus. Donc juste s'assurer de pas inclure des éléments dans le règlement qui ne pourront pas être respectés à Edmundston ou à Shippagan.

Président d'assemblée : Oui, je pense que c'est une remarque tout à fait pertinente. Je pense que ça va faire partie du travail qui sera fait par les personnes mandatées par le Centre d'excellence de se pencher sur cette question-là. Olivier Clarisse.

Clarisse : Je suis pas contre ici de mentionner les ressources disponibles ou accessibles aux étudiants, par contre, c'est toujours la question c'est quoi le lien avec le cours et je ___ et je m'excuse tout de suite, mais c'est quoi le lien entre Prisme et le plan de cours ici? Par exemple on était très spécifique, c'est une ressource indispensable, entendez-moi bien là-dessus ici, mais c'est quoi le lien entre le plan de cours et quelques-unes des ressources étudiantes que vous avez mentionnées? J'essaie de le voir ici. C'est important de les promouvoir, mais est-ce que c'est la place dans le plan de cours de ces ressources ici parce qu'un plan de cours c'est ce qui doit alimenter le cours et non pas... Donc j'ai un petit peu de misère avec certaines propositions que vous avez faites, non pas sur le fond, mais sur la place ici. À nouveau, je pense que c'est important de promouvoir tous ces services-là, mais de cibler ceux qui sont directement en lien avec le cours aux bénéficiaires des étudiants dans le plan de cours. Je suis pas sûr que ce soit bien la place ici. Merci.

Président d'assemblée : Je vais d'abord céder la parole à Ophélie Chiasson pour qu'elle puisse peut-être apporter des précisions pour faciliter la discussion. Ophélie.

Chiasson : Oui, merci. En fait, je suis un peu en désaccord avec, merci beaucoup monsieur le président, je suis un peu en désaccord avec votre point. Oui bien sûr, on pourrait promouvoir juste les services qui sont directement liés à l'apprentissage, mais quand ça vient aux politiques de l'université, qui de mieux pour aider avec ça que la FÉECUM ou que les autres associations dans les autres campus comme à Shippagan et à Edmundston et je pense que c'est vraiment l'endroit pour vraiment créer une banque de ressources. Vu qu'on met déjà les politiques de l'université, pourquoi on mettrait pas les ressources pour les diriger vers ces politiques-là ou vers nos politiques de l'université. Donc voilà, ça serait ça mon explication. J'aimerais aussi entendre mon collègue, Étienne, là-dessus si ça vous dérange pas, monsieur le président.

Président d'assemblée : Oui, merci. Étienne Bélanger avait demandé la parole, mais je vais d'abord céder la parole à Hector Adégbidi.

Adégbidi : Merci beaucoup monsieur le président. Je crois que je suis d'accord avec les commentaires de mon collègue, Olivier Clarisse, par rapport à ce qu'il a dit, mais en plus de ça, je veux ajouter le fait que tous ces services ne sont pas des choses dont les professeurs sont nécessairement connaissant. Alors donc demander à un professeur de les mettre dans son plan de cours, si ça va arriver, je crois qu'il faudrait que les décanats ou je sais pas qui soient responsabilisés pour que les libellés soient clairs et que les libellés soient partagés aux professeurs qui vont juste les ajouter dans leurs plans de cours sans avoir les personnes qui vont faire les recherches pour exiger ces parties des plans de cours. Je crois que ça se fait déjà un peu sur certains campus

où il y a des libellés du fait qu'ils envoient aux professeurs et les professeurs font un copier-coller qu'ils mettent dans le plan de cours et puis comme ça, ça va être beaucoup plus facile à faire.

Président d'assemblée : Oui, il y aura effectivement un gabarit où les libellés seront proposés. Ça sera pas à chacune chacun des professeurs de proposer un libellé, de mettre une remarque qui est juste. Étienne Bélanger.

Bélanger : Merci beaucoup monsieur le président. J'aimerais revenir un peu sur la préoccupation de mon collègue Clarisse. Je vais dire mon commentaire comme ceci : l'éducation je pense que ça va plus qu'au-delà de l'académique. Je pense que si on veut viser la réussite des personnes étudiantes, il faut tenir en compte non seulement oui l'aspect académique, mais tout l'aspect mental, l'aspect bien-être. Je pense que si on veut que nos personnes étudiantes réussissent dans leurs cours au-delà de l'aspect académique, ça prend du support, ça prend du support émotionnel, ça prend du support mental. Puis je crois que comme pour revenir précisément sur des choses qu'on a nommées comme par exemple Prisme où est-ce qu'on a des étudiants de la communauté qui vivent des enjeux déjà personnels en plus de ces enjeux personnels-là qu'ils peuvent peut-être vivre de la discrimination ou du harcèlement sur le campus parce qu'on se cachera pas que même si on est en 2025, on vit encore des situations en lien avec ces enjeux-là. Donc justement avoir une communauté, avoir des associations là pour les épauler dans leur cheminement personnel, ça peut juste bénéficier les étudiants dans leur réussite académique. C'est pour ça que nous on jugeait pertinent justement d'inclure des associations qui vont aller au-delà du cadre académique, on l'entend, mais à la fin qui va bénéficier tout le monde, qui va bénéficier tous les cours.

Président d'assemblée : Parfait. Je vais céder la parole à Sylvie Morin.

Morin : Merci. Juste pour ajouter, la façon dont on fonctionne au campus d'Edmundston, c'est avec un annexe au plan de cours donc ça peut peut-être adresser les préoccupations dans le sens où il y a tout l'aspect académique puis l'annexe c'est standard donc il va être utilisé, c'est le même texte qui va être utilisé par toutes les personnes professeures. C'est une suggestion, je sais pas si c'est quelque chose qui est possible, mais il y a quand même beaucoup d'informations ou un certain nombre d'informations qui sont disponibles sur la page d'accueil de Clic quand les personnes étudiantes se connectent à Clic. Je pense que parce que cette information-là va être mise en annexe de tous les plans de cours, mais on a parlé de beaucoup de choses donc déjà de notre côté, l'annexe est je pense deux ou trois pages donc il va probablement se rallonger beaucoup. Donc je pense que ça serait peut-être pertinent d'avoir un onglet ou un hyperlien sur la page d'accueil de Clic qui mènerait vers divers services pour que ce soit encore plus accessible et facile à trouver. Je sais qu'il y aura l'intranet aussi qui sera développé donc ça sera peut-être une meilleure option, mais d'avoir quelque chose qui rassemble tous les différents services pour les personnes étudiantes indépendamment que ce soit des services offerts par les associations étudiantes ou par l'université en tant que telle pour rendre l'information plus accessible aussi.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Je tiens juste à rappeler, je suis d'accord avec les recommandations des personnes étudiantes puisque ça s'aligne très bien avec un des objectifs de la stratégie qui vise d'avoir un environnement bienveillant. Également, de s'assurer de la santé financière, physique et mentale de nos étudiants et c'est la responsabilité de tous et chacun, un ensemble du corps professoral, de porter une attention particulière à ces éléments-là. J'aime l'approche d'une annexe spécifique en fonction de chacun des campus et ça va également servir d'information pour les professeurs des services qui sont offerts aux étudiants et donc dans le cadre d'une identification ou d'une problématique, le professeur sera également outillé pour référer l'étudiant à ces services-là. Merci monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci. Je vais prendre une dernière question avant qu'on passe au vote sur l'amendement. Olivier Clarisse.

Clarisse : Juste pour vous dire que les personnes étudiantes m'ont convaincu avec leur point, mais je pense qu'il y a aussi peut-être un besoin dans ce cas-là de rénover ou de mettre à jour un guide étudiant ici où on pourrait se référer parce que la formation est importante dans les plans de cours, mais comme a dit ma collègue, Sylvie Morin, c'est important d'avoir quelque chose ici qui sera pas dilué dans un plan de cours qui va être trop long ici. C'est important de le signaler, mais c'est important aussi peut-être de revoir nos pratiques au niveau du guide étudiant ici, étudiante et étudiant bien sûr, mais ça serait peut-être une suggestion à voir. Merci monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci beaucoup M. Clarisse. Je vous rappelle que l'amendement porte sur l'ajout au point 8.12.2 de certains éléments. Je vais demander à la secrétaire générale de nous relire cette liste-là étant entendu qu'il y aura des précisions à apporter selon les campus. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Proposé par Ophélie Chiasson et appuyé par Alexandre Robichaud que l'on amende 8.12.2 en indiquant des éléments communs qui seraient ajoutés au plan, soit des éléments portant sur la FÉÉCUM et les associations étudiantes. La question des étudiants conseils devant le Comité d'appel du Sénat académique, le bureau de l'ombud, les services de santé et psychologie selon les modalités de chaque campus, Prisme, AÉÉICUM, les salons d'accueil, les aînés en résidence et les coachs à l'apprentissage. Alors tout ceci en tenant compte des modalités ou des particularités de chaque campus.

Président d'assemblée : Très bien, merci beaucoup madame la secrétaire générale. Pour l'amendement, ce sera un vote à main levée et comme d'habitude si vous êtes contre l'amendement qui a été proposé par Ophélie Chiasson, levez la main.

Adégbidi : Excusez-moi monsieur le président. Est-ce que je peux s'il-vous-plaît? Est-ce qu'on peut voter cet amendement de cette manière avec tout ce qui est élément parce que c'est un règlement que nous faisons pour l'université et vous avez dans ce qui a été vu, c'est les éléments particuliers. Pourquoi que ce ne serait pas plutôt qu'on dit avec les annexes, un amendement qui dit seulement annexe des services de soutien aux étudiants. Je pense que c'est beaucoup plus générique, comme ça se fait...

Président d'assemblée : Voilà. Là le vote il est lancé, on va voter sur l'amendement. La manière dont ça sera présenté, est-ce que c'est dans une annexe, les modalités c'est à préciser, mais nous allons d'abord voter sur cet ajout. Je ne vois aucune main levée donc c'est adopté à l'unanimité. On va revenir maintenant à la proposition principale donc le Règlement 8.12. Est-ce qu'il y a d'autres éléments à signaler? Céline Surette.

Surette : J'ai juste une question et c'est pour le 8.12.3. Quand on parle de la fermeture des campus pour cause de tempête ou n'importe quelle raison qu'ils fermentaient le campus, on dit que les examens en présentiel sont reportés, mais pas les examens qui seraient en ligne. La question que je me pose par rapport à ça c'est si on est dans le cas d'une tempête où est-ce qu'il y a des pannes d'électricité par exemple, ça limite. Est-ce que le mot « normalement » devrait être ajouté? C'est une question, pas un amendement. Je voulais juste mieux comprendre qu'est-ce qu'on voulait dire par le fait qu'il y avait seulement les examens en présentiel qui étaient reportés.

Président d'assemblée : Moi je comprends ici que si vraiment il y a panne d'électricité, on ne pénalisera pas les étudiantes et étudiants. L'idée c'est peut-être d'ajouter un « normalement », je le sais pas. Madame la vice-rectrice adjointe.

Dawes : Alors quand on parle de la période des examens, c'est la registraire qui peut juger donc la reprise a lieu à une date fixée par la registraire.

Surette : Je comprends ça, mais c'est qu'on dit que c'est seulement les examens en présentiel juste avant.

Président d'assemblée : Oui effectivement, donc si c'est un examen à distance ou sur Clic, il aurait lieu, effectivement.

Surette : Exact.

Président d'assemblée : Oui.

Surette : Donc probablement qu'on serait mieux avec le mot « normalement », mais là je laisse à l'assemblée le soin de voir si c'est nécessaire ou pas.

Président d'assemblée : Donc le « normalement » on l'ajouterait sur les examens en présentiel sont reportés. Est-ce que c'est un amendement à l'amiable?

Surette : Normalement seuls les examens en présentiel sont reportés.

Président d'assemblée : Donc le deuxième paragraphe de la page 7. Étienne Dako. Je vais voir, ça sera peut-être à l'amiable. Je vais céder la parole à Étienne Dako.

Dako : Moi c'est juste pour dire que j'appuyais cette proposition-là. Je trouvais qu'il fallait absolument ajouter « normalement » parce que c'est quand même un élément essentiel qui peut être rapporté par un étudiant chez lui à la maison où il y a effectivement une coupure d'électricité et qu'il ne peut pas se joindre à l'équipe. Alors si on prévoit pas, on a pas une disposition qui prévoit cela, je crois qu'on risque d'être mal barré. J'appuierais l'amendement.

Président d'assemblée : Donc on va en faire une proposition d'amendement, je pense que ça serait plus simple. Donc Céline Surette appuyée par Étienne Dako. Je vais céder la parole à la registraire.

Registraire : Je voulais juste apporter une précision au sujet des examens finaux. Dans les notes de service qu'on diffuse normalement pour les remises de notes finales donc les notes de service qui sont envoyées aux membres du corps professoral. En lien avec les examens, on indique en cas de fermeture du campus, seuls les examens en présentiel seront reportés. Les examens à distance, trames fixes et trames prolongées ainsi que les examens maisons auront lieu comme prévu, mais on ajoute une note qui indique que les personnes étudiantes avec des examens à distance et qui auront des empêchements majeurs dont une panne de courant par exemple, devront en informer leur professeure ou professeur dès que possible et auront le droit de passer leur examen à un moment alternatif convenu ensemble. Donc c'est ça qu'est la pratique actuelle.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup pour cette précision-là et c'est ce que je me disais donc le « normalement » va dans ce sens-là. Donc c'est l'esprit de ce qui est dans la politique.

Dako : Absolument, absolument.

Président d'assemblée : Parfait. Est-ce qu'on pourrait voter sur cet amendement mineur? Si vous êtes contre l'ajout de « normalement », levez la main. Je ne vois rien, c'est adopté à l'unanimité. On revient donc au règlement. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou questions sur le Règlement 8.12, plan de cours. Jeanne Godin.

Godin : Je me prépare pour la Fête de l'Université comme vous voyez avec mon bleu et jaune. Moi ma question c'était, bien un commentaire surtout, comme là je sais que le nouveau Centre d'excellence ils ont toujours eu un gabarit de plans de cours et puis ce que j'aime c'est que dans le plan de cours, toutes les politiques sont à jour et ainsi de suite. Ça fait que moi j'encourage mes profs à l'utiliser. Présentement, ils sont en train d'utiliser la version qui a été préparée l'année dernière puis il y a plein de mes profs qui ont déjà utilisé ce plan de cours-là et ce gabarit-là ça fait si on adopte ceci aujourd'hui, quand est-ce qu'il sera mis en place parce que moi j'aimerais bien que ça soit comme janvier au lieu de septembre.

Président d'assemblée : C'est-à-dire le nouveau gabarit? La question c'est de savoir à quel moment est-ce que le nouveau gabarit sera mis à jour?

Godin : Non bien le gabarit, mais la mise à jour ça veut dire ce qu'on adopte aujourd'hui, est-ce qu'il faut qu'on l'applique dès septembre ou on attend en janvier pour avoir un nouveau gabarit qui inclura toutes les nouveautés.

Président d'assemblée : Merci, je voulais juste m'assurer de bien comprendre la question. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : En terme d'entrée en vigueur, c'est prévu avec la diffusion du répertoire qui est diffusé début juillet habituellement. Le règlement est en vigueur, maintenant la mise en œuvre au niveau du plan, je pense que ça serait une bonne pratique d'en faire référence autant que possible. Je veux pas m'avancer, mais l'entrée en vigueur des règlements ça serait dès la publication du nouveau répertoire au mois de juillet.

Président d'assemblée : Madame la vice-rectrice adjointe.

Dawes : Il y a déjà un travail en cours de mise à jour du gabarit donc on attend avec impatience l'adoption de ce règlement pour finaliser le gabarit et ensuite, de pouvoir distribuer ce gabarit au corps professoral.

Godin : Est-ce que ce serait possible par exemple d'identifier est-ce qu'il y a des grosses différences entre le dernier gabarit qui est offert par le service parce que moi je sais qu'il y a des profs qui l'ont déjà utilisé.

Président d'assemblée : Oui, je pense que l'idée c'est de proposer un gabarit aussitôt que possible donc l'idéal ce serait de l'avoir pour la rentrée au mois d'août. Je ne sais pas si ce sera possible, mais j'imagine qu'il y aura une communication quelconque sur les modifications qui ont été apportées au règlement que ce soit par le registrariat ou le vice-rectorat adjoint à l'enseignement aux affaires professorales.

Godin : Ok, merci.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires? Stéphanie Wheaton.

Registraire : Juste un point d'information sur ce sujet-là. Effectivement, il est prévu qu'il y aura des communications qui seront préparées en lien avec la publication du répertoire en juillet et puis ce qu'on entrevoit c'est de préparer des communications qui vont cibler tous les changements qui s'appliquent aux membres du corps professoral, mais on veut aussi préparer un outil pour tout ce qui s'applique aux personnes étudiantes et qu'est-ce qu'ils doivent prendre connaissance par rapport aux modifications à la fois aux Règlements 8.6, 8.8 et le 8.12 que nous allons adopter aujourd'hui.

Président d'assemblée : Parfait, ça répond à la question. Merci beaucoup madame la registraire. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires par rapport au règlement? Je ne vois rien, je vais proposer qu'on passe maintenant au vote sur le 9.1. Ça avait été proposé par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et appuyé par Étienne Dako. Ce sera un vote Forms qui vous sera être envoyé dans les secondes qui suivent et vous pourrez voter. On a le résultat du vote : 27 pour 0 contre, c'est adopté à l'unanimité. Donc voilà.

9.2 Modification à la date de début de la session de printemps/été 2026

Président d'assemblée : On passe au point 9.2, modification à la date de début de la session printemps/été 2026 et je vais céder la parole à Mme Dawes.

Dawes : Merci. Alors ceci c'est une toute petite modification à la demande de la formation continue pour que la session commence le 6 mai, 2026 au lieu du 11 mai, 2026. Ça laisse assez de temps après la fin de la session d'hiver donc c'est préférable pour la formation continue. Je laisse au VRER...

VRER : Merci. On va afficher la résolution. Monsieur le président, j'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte que la date de début de la session printemps/été 2026 soit le mercredi 6 mai, 2026 au lieu du lundi 11 mai, 2026.

Président d'assemblée : Excellent, merci beaucoup. Est-ce que c'est appuyé? Levez la main si vous voulez appuyer la proposition. Appuyé par Sylvie Morin. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires? Pas de question, pas de commentaire, d'accord, donc on va passer au vote et le vote vous sera envoyé par Forms. On a le résultat du vote : 27 pour 1 contre donc adopté à la majorité des voix.

9.3 Résolution transmise pour information

Président d'assemblée : Et le dernier point, le 9.3, résolution transmise pour information. Mme Dawes.

Dawes : Merci. Le sous-comité du Comité des règlements a préparé un guide concernant le règlement sur la fraude. On a les trois guides qui sont maintenant disponibles et la prochaine étape va être la révision de ce règlement pour parler de l'intégrité intellectuelle plutôt que la fraude.

Président d'assemblée : Merci. Donc c'est transmis pour information. Est-ce qu'il y a des questions? Je n'en vois pas.

10. Rapport du Comité des programmes de 1^{er} cycle

10.1 Modification des baccalauréats en ingénierie en vue d'une voie accélérée au MBA (régime coopératif)

10.1.1 Modifications aux profils des baccalauréats en ingénierie (génie civil, génie électrique et génie mécanique)

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 10, rapport du Comité des programmes de 1^{er} cycle et le 10.1, modification des baccalauréats en ingénierie en vue d'une voie accélérée au MBA (régime coopératif). On va commencer par le 10.1.1, modifications aux profils des baccalauréats en ingénierie (génie civil, génie électrique et génie mécanique). Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Si vous me permettez, je vais peut-être faire un survol de l'ensemble du projet parce que comme vous avez constaté, ça touche des programmes de 1^{er} cycle et des programmes de cycles supérieurs. Le dossier a été évalué par le CPR donc le Comité des programmes 1^{er} cycle et le CPS qui est le Comité des programmes pour les cycles supérieurs. Ce qu'on a devant nous aujourd'hui, c'est un projet qui a été élaboré conjointement par la Faculté d'ingénierie et la Faculté d'administration et vous l'avez également constaté dans les documents et le projet est appuyé également par le Bureau de l'enseignement coopératif. Le projet a reçu l'aval du Comité de planification lors du dépôt de l'avant-projet. De mémoire, c'était au tout début de l'année. Ensuite une fois que le projet a été monté et appuyé par les conseils de facultés respectifs, le dossier a été acheminé, comme je l'ai mentionné, aux deux instances des comités des programmes, soit le CPR et le CPS et dans les deux cas, le projet est recommandé. Peut-être juste un peu de contexte pour le projet. Beaucoup d'ingénieurs qui travaillent sur le marché du travail finissent ou aboutissent dans des rôles de gestionnaires puis beaucoup de ces personnes-là finissent par faire des programmes de MBA par exemple pour parfaire leurs compétences en matière de gestion. Les programmes en ingénierie à l'Université de Moncton sont de cinq ans donc 150 crédits puis le MBA traditionnel ou le MBA coop comme qu'il est prévu ici, ce sont des programmes qui s'offrent typiquement sur deux ans donc c'est des programmes de 45 crédits. Pour une personne étudiante en ingénierie qui souhaite éventuellement faire un MBA, c'est un parcours éducatif de sept ans. Ici, l'objectif ça serait de permettre aux personnes étudiantes inscrites dans un des trois baccalauréats offerts par la faculté donc soit le baccalauréat en génie civil, en génie électrique ou en génie mécanique, ça serait de faire les deux programmes, soit leur baccalauréat et le MBA à l'intérieur de six ans au lieu de sept ans. Ici pour réussir, les personnes étudiantes en ingénierie il y aurait une série d'équivalences qui serait fait pour je pense c'est quatre cours entre le MBA puis les programmes de génie donc il y a des cours qui sont quand même assez semblables comme par exemple en génie civil, il y a un cours sur la gestion de projets. Il y a un cours au MBA en gestion de projets également. Les étudiants en ingénierie suivent tous un cours d'administration obligatoire, c'est un cours qui est monté spécifiquement pour les personnes étudiantes en génie donc c'est le ADMN4291 Systèmes administratifs. Ça on juge que le contenu est très semblable au cours ADMN6211, Management donc je vous donne ces deux exemples-là. Il y a également des cours en gestion des opérations qui s'apparentent beaucoup à du génie industriel donc ces cours-là pourraient être reconnus dans la liste des cours à option en ingénierie. Tout ça pour dire que vous avez la liste des équivalences dans la documentation. L'idée ici ça serait de permettre aux personnes étudiantes en génie de suivre des cours du MBA en cinquième année. La condition d'admission serait essentiellement d'avoir complété 120 crédits du programme qui est l'équivalent je dirais en terme de crédits ou qu'un bacc normal de quatre ans qui serait la condition d'admission au MBA et d'avoir une moyenne de 3,0. Donc c'est la condition normale d'admission pour le MBA. Les cheminements modifiés pour les personnes en ingénierie, vous les avez à partir de la page 12 donc il y a un cheminement par programme donc génie civil, génie électrique, génie mécanique. Vous y retrouvez également les formulaires CPR-2 pour les propositions de modifications de programmes et le CPR-10 pour la mise à jour du répertoire. En fin de compte, c'est ce qui touche surtout le 1^{er} cycle donc ce qui avait été recommandé par le CPR pour le cycle supérieur ce qui touche spécifiquement le MBA. Les étudiants, les personnes étudiantes qui seraient intéressées de faire ce profil-là feraient la demande, on appelle ça une demande anticipée donc on

appelle le profil génie du programme MBA coop donc il devrait, comme j'ai mentionné, avoir complété 120 crédits donc après la quatrième année puis la moyenne cumulative. À la page 25, vous avez les propositions de modifications pour tous les programmes. Pour le projet en entier, il y a quatre résolutions qui vont découler pour le 1^{er} cycle qui découlent du CRP et deux résolutions pour les cycles supérieurs. Il y en a cinq en tout? Ok. Oui c'est ça, cinq résolutions, désolé. J'imagine qu'on peut les faire une par une puis s'il y a des questions sur ces thématiques spécifiques-là, on pourra les adresser. Je vais peut-être commencer par la première, monsieur le président. Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au profil des programmes de baccalauréat en ingénierie génie civil, baccalauréat en ingénierie génie électrique et le bacc en ingénierie génie mécanique en élargissant la banque de cours afin de permettre une voie accélérée au MBA. J'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup. Est-ce que c'est appuyé? Gérard Poitras donc on a la proposition dûment appuyée. On va voir s'il y a des questions ou des commentaires. Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Juste une question de clarification. Vous parlez de régime coopératif. Est-ce que ça veut dire que l'étudiant doit être au régime coopératif au baccalauréat ou si c'est la maîtrise qui est au régime?

VRER : Non, c'est le MBA coop. En fait, ce programme-là serait réservé. Les étudiants qui font le programme coop en génie, le cheminement est quand même assez serré donc ceci ça serait pour les étudiants des programmes réguliers en génie puis ils feraient le MBA coop donc il y aurait des stages associés au MBA.

Recteur et vice-chancelier : Et ces stages-là sont au cours de la sixième année ou c'est prévu dans le programme?

VRER : Sont prévus à l'été donc ça serait comme les étudiants en génie après leur cinquième année donc ils feraient leur premier stage puis à la toute fin, ils feraient leur deuxième stage.

Recteur et vice-chancelier : Ma deuxième question en lien avec une des actions de la planification stratégique d'augmenter le volume d'étudiants au niveau du 2^e cycle et d'être plus flexible, vous voulez limiter l'inscription à ce programme-là à cinq personnes. Est-ce que la demande est très importante dans le cadre de ce programme-là?

VRER : Je suis un peu du même avis que vous, monsieur le recteur, sur cette question-là. Je pense qu'il y avait des craintes au niveau des placements. Je vais peut-être laisser le doyen Poitras ou la doyenne Roy répondre à cette question-là qui ont eu des discussions avec le Bureau d'enseignement coopératif.

Poitras : Oui, je peux prendre la parole.

Président d'assemblée : Allez-y.

Poitras : Merci monsieur le président. Je crois qu'après une discussion avec le Bureau coop et après aussi avait fait un sondage d'intérêt, le volume était quand même assez important au point de vue d'étudiants qui seraient intéressés. Je crois que c'était plus de 20 personnes donc je crois que pour tenter de mettre ce projet-là en place, c'était un peu prudent de commencer et de limiter à cinq pour l'instant lorsqu'on prévoit quand même beaucoup de petits problèmes logistiques, d'horaire et tout ça. C'est toujours plus simple de le faire avec un petit groupe puis régler tous ces problèmes potentiels-là qui peuvent survenir qu'on a peut-être pas prévus et une fois que c'est bien mis en place, c'est certain qu'on va voir à ce que c'est tu possible d'augmenter le nombre. On voudrait quand même commencer avec quelque chose qui est un nombre un petit plus petit pour s'assurer qu'on peut régler tous les problèmes potentiels qui pourraient survenir.

Recteur et vice-chancelier : Merci pour cette précision. Je suis d'accord que c'est peut-être plus facile de commencer une première cohorte avec un nombre limité. Vous avez trois programmes de génie avec cinq places. Est-ce que vous avez prévu une équité entre les différents programmes puis pourquoi pas six puis en allouer deux pour chacun des programmes. S'il y a pas de demande bien ça sera au hasard j'imagine?

Poitras : Vraiment c'est quelque chose, monsieur le recteur, qu'on a pas prévu à l'instant, mais c'est une très bonne suggestion de peut-être d'explorer et d'essayer de garder un équilibre. C'est certain qu'avec les cinq premiers, on va lancer un petit concours puis il va falloir qu'on évalue les dossiers pour essayer de prendre les cinq ou comme vous dites, six meilleurs si jamais qu'on veut un équilibre entre les trois programmes.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour ces précisions. Mme Roy, est-ce que vous avez quelque chose à ajouter? Je vois que vous avez baissé la main. Ça va?

Roy, A. : Merci monsieur le président. Juste pour continuer sur qu'est-ce que mon collègue disait, M. Poitras, il faut aussi comme tel comprendre que le nombre de places au MBA coop sont contingentées à 30 et comme que nous avons déjà beaucoup de personnes étudiantes au MBA, c'est pour ça que nous avons limité comme tel le nombre pour l'instant pour les étudiants qui proviennent de l'ingénierie.

Président d'assemblée : Parfait, merci pour cette précision-là. Olivier Clarisse.

Clarisse : Merci monsieur le président. Peut-être que Mme Roy pourra me répondre ici. Le contingentement à 30 places au MBA coop, est-ce que c'est dû à la difficulté de trouver des stages pour nos personnes étudiantes ou est-ce qu'on pourrait aussi réviser ce contingentement un peu plus tard pour laisser de la place aussi en génie sans prendre la place aux personnes qui sont inscrites au MBA coop?

Président d'assemblée : Mme Roy.

Roy, A. : C'est un mélange de choses, monsieur le président. C'est premièrement oui une difficulté à trouver des places pour nos étudiants au programme coop et aussi comme tel, le nombre de personnes qui sont déjà inscrites dans tous les programmes coop. Avec le nombre de personnes qui travaillent au bureau coop, ça fait que eux à ce moment-ci ne voulaient pas prendre plus que 30 personnes étudiantes dans le programme coop, mais comme vous le mentionnez, M. Clarisse, c'est une possibilité que nous pouvons facilement regarder avec le programme le bureau coop.

Clarisse : Merci beaucoup.

Roy, A. : Et je sais, excusez-moi de vous interrompre, je sais que des fois on monte un petit peu le 30, des fois c'est 34, mais disons qu'on veut pas 40 pour tout de suite.

Clarisse : C'est bon d'avoir de la flexibilité. Merci beaucoup pour la précision.

Président d'assemblée : Merci pour cette précision donc je crois comprendre qu'il y a une certaine flexibilité de part et d'autre. Étienne Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Merci infiniment pour les explications qui ont été données, mais j'estime que ce volet-là devrait être quand même revu parce que la plupart des étudiants, beaucoup posent la question de savoir qu'ils n'ont pas des stages et ils sont inquiets. Puisque j'ai dirigé un centre, certains sont venus me voir pour voir si on pouvait les engager en terme de stage. Je crois qu'il faudra peut-être analyser ce volet-là. Est-ce qu'on a vraiment de la difficulté à placer nos étudiants qui sont dans le programme coop? Si oui, il faudra peut-être trouver des stratégies comment on peut les placer parce que c'est une inquiétude chez les étudiants.

VRER : Si vous me permettez, Sénateur Dako, je peux peut-être vous dire qu'avec notre nouveau cadre d'assurance de la qualité, on prévoit également faire des évaluations je dirais plus globales donc il est prévu en 2026 de faire une évaluation de l'ensemble de nos programmes coop puis je pense que des questions comme vous posez là devront être étudiées en profondeur. Je pense c'est un petit peu l'idée ici de commencer avec un plus petit groupe, c'est de s'assurer des placements. Moi personnellement, je pense que ça va ouvrir d'autres portes pour des placements donc si on parle d'étudiants en génie, on pourrait imaginer que c'est des milieux de stages peut-être plus techniques plus en ingénierie où il y aurait à la fois du technique puis de la gestion. Personnellement, je pense qu'il n'y aura pas de problème ici pour placer les cinq personnes étudiantes puis je pense que dans un avenir approché, on pourra voir à réajuster en fonction des capacités d'accueil du milieu.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour ces précisions. Je pense que nous sommes prêts pour le vote. Madame la secrétaire générale, allez-y.

Secrétaire générale : Alors ici c'est beaucoup plus technique. Par exemple dans les documents pour information pour le répertoire dans la description du programme, exemple à la page 28, à la page 38 puis à la page 47, c'est le même paragraphe qui revient essentiellement, on parle d'une passerelle. On dirait que ça peut mener à une confusion avec la passerelle en science infirmière. On pourrait lire la phrase comme suit : le B ___ comporte deux profils, soit le profil génie et le profil MBA. Le profil MBA permettra aux personnes étudiantes de compléter le programme en ingénierie ça fait on l'éliminerait être une passerelle. Je pense que le mot passerelle ici pourrait porter à confusion.

Président d'assemblée : On pourrait s'entendre sur une modification à l'amiable, monsieur le vice-recteur?

VRER : Oui, tout à fait. Il s'agit vraiment d'une voie accélérée, c'est pas une passerelle.

Président d'assemblée : Excellent, parfait. Nous sommes prêts pour le vote. Le vote vous sera envoyé par Forms et vous pourrez voter. Nous avons le résultat du vote : 28 pour 0 contre, c'est adopté à l'unanimité.

10.1.2 Adoption d'une condition d'admission particulière pour les baccalauréats en ingénierie (génie civil, génie électrique et génie mécanique)

Président d'assemblée : Ça nous amène au 10.1.2 qui est vraiment intimement lié au point précédent donc l'adoption d'une condition d'admission particulière pour les baccalauréats en ingénierie donc civil, électrique et mécanique, comprenant la voie accélérée au MBA coop. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Donc en attendant que la résolution soit affichée à l'écran, il y a peut-être un petit point important que j'ai oublié de mentionner. C'est que les personnes étudiantes vont terminer avec les deux diplômes, c'est pas un diplôme combiné. Si par exemple après la cinquième année une personne qui

est inscrite dans la voie accélérée décide qu'il veut pu continuer au MBA, il va quand même diplômé avec son baccalauréat en génie. Voici la deuxième résolution que j'aimerais faire, monsieur le président : que le Sénat académique adopte une condition d'admission particulière pour les personnes étudiantes inscrites au baccalauréat en ingénierie donc les trois programmes, qui souhaitent intégrer la voie accélérée au MBA régime coopératif donc j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce que c'est appuyé? Appuyé par Gérard Poitras. C'est en lien évidemment avec ce que nous venons d'adopter. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur cette proposition? M. Poitras.

Poitras : Je m'excuse monsieur le président, c'est la main.

Président d'assemblée : C'était l'appui, ok.

Poitras : Une vieille main.

Président d'assemblée : Une vieille main, excellent. Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires? Je n'en vois pas. Ça veut dire que nous sommes prêts pour le vote donc le lien vous sera envoyé dans quelques secondes. Le résultat du vote : 28 pour 0 contre, c'est adopté à l'unanimité. Je vais céder la parole d'abord à monsieur le recteur, vous vouliez faire un commentaire?

Recteur et vice-chancelier : Je voulais attendre la fin des recommandations, mais je peux la faire immédiatement. Je voudrais quand même féliciter l'équipe qui a travaillé dans ce nouveau profil. C'est vraiment en lien avec la stratégie qui vise à mieux répondre aux besoins des étudiants puis à accélérer l'acquisition de compétences dans différents champs de domaines disciplinaires donc bravo à toute l'équipe. Belle initiative.

10.2 Résolutions transmises pour information

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Ça nous amène au 10.2, les résolutions transmises pour information. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Pour le 1^{er} cycle, vous avez le compte-rendu de la dernière réunion du Comité des programmes. Il s'agit typiquement de modifications, création de cours et ainsi de suite donc s'il y a des questions, je pourrais les répondre.

Président d'assemblée : Parfait. Est-ce qu'il y a des questions sur les résolutions transmises pour information? Je ne vois rien, parfait.

11. Rapport du Comité des programmes des cycles supérieurs

11.1 Modifications à la maîtrise en administration des affaires (régime coopératif)

11.1.1 Adoption d'une condition d'admission particulière pour les personnes étudiantes inscrites à l'un des baccalauréats en ingénierie

Président d'assemblée : On passe au point 11, le rapport du Comité des programmes des cycles supérieurs, le 11.1, modifications à la maîtrise en administration des affaires (régime coopératif). Il y a deux points intimement liés encore une fois au point 10 donc on commence par le 11.1.1. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. On va attendre l'affichage de la résolution. Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au profil du MBA régime coopératif pour les personnes étudiantes d'ingénierie ayant suivi la voie accélérée vers le MBA coop. J'en fais la proposition, monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce que c'est appuyé? Andrée Roy. Est-ce qu'il y a des questions sur la proposition, le 11.1.1? Il n'y a pas de question pour l'instant. Madame la secrétaire générale, allez-y.

Secrétaire générale : Merci. Alors c'est plus une question de précision. Si on va au CPR-2 à la page 25, on présente le programme comme tel et à la fin, il y a une petite note qui dit : cinq cours réussis dans le profil MBA des programmes en ingénierie et ne seront pas suivis dans le programme. Le « et » est de trop, je vous encourage de l'enlever et la même chose apparaît à la page 29.

Président d'assemblée : Parfait. Donc l'idée c'est d'enlever le « et » à deux endroits donc on peut l'adopter à l'amiable. Parfait. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou questions? Je ne vois rien pour le 11.1.1. Nous allons passer au vote, vous allez recevoir le formulaire Forms. Le résultat du vote : 29 pour 0 contre, c'est adopté à l'unanimité.

11.1.2 Modifications aux conditions de maintien pour l'ajout d'une condition s'appliquant aux personnes étudiantes des programmes d'ingénierie

Président d'assemblée : Le 11.1.2, monsieur le vice-recteur.

VRER : Oui, on va poursuivre avec la quatrième résolution pour le projet. Monsieur le président, j'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique adopte une condition d'admission particulière au MBA régime coopératif pour les personnes étudiantes inscrites au baccalauréat en ingénierie donc génie civil, électrique, mécanique, qui souhaitent intégrer la voie accélérée au MBA régime coopératif étant entendu que la première inscription de cette cohorte est limitée à cinq personnes.

Président d'assemblée : Très bien, merci. Est-ce que c'est appuyé? M. Prud'homme. Questions ou commentaires? Ne voyant rien, je propose qu'on passe au vote. Vous allez recevoir le formulaire. Le résultat du vote : 28 pour 0 contre, c'est adopté à l'unanimité. Parfait. Nous sommes rendus au 11.2, modification aux conditions particulières d'admission de la maîtrise ès arts en histoire, monsieur le vice-recteur.

VRER : Je pense qu'il y avait une autre résolution pour la condition de maintien, monsieur le président.

Président d'assemblée : D'accord, allez-y.

VRER : C'est la dernière résolution pour le projet. Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux conditions de maintien qui comprend l'ajout d'une condition pour les personnes étudiantes des programmes d'ingénierie admises par la voie accélérée au MBA. J'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Excellent, merci. Est-ce que c'est appuyé? Andrée Roy, parfait. Questions? Rien, donc on va passer au vote. On le résultat du vote : 26 pour 0 contre, c'est adopté à l'unanimité.

11.2 Modification aux conditions d'admission de la maîtrise ès arts (histoire)

Président d'assemblée: Et là on passe au point 11.2, modification aux conditions d'admission de la maîtrise ès arts en histoire. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Vous avez devant vous un dossier qui a été soumis au Comité des programmes aux cycles supérieurs qui concerne justement les conditions particulières d'admission à la M.A. en histoire. Le CES du secteur histoire désire rajouter dans les conditions d'admission particulières une lettre d'appui que la personne étudiante fasse au préalable des contacts avec un membre du corps professoral pour déterminer l'intérêt pour une personne qui pourrait encadrer la personne étudiante. Le projet a été recommandé par le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales. Comme vous verrez dans la documentation, il y a eu des discussions au niveau facultaire, mais également au niveau du CPS sur la question à savoir si on ajoutait une condition qui était peut-être pas nécessaire, mais le CES puis la faculté finalement en bout de compte ont jugé que la condition était acceptable. Je sais pas s'il y a des gens qui se souviennent, on avait eu une discussion sur les règlements généraux pour les cycles supérieurs puis la question des lettres de référence avait été débattue à ce moment-là puis on avait décidé à l'époque de donner de la flexibilité au programme donc on l'avait pas mis dans le règlement général, mais c'était sous-entendu que s'il y avait des programmes, qu'il jugeait une nécessité d'avoir des lettres de référence ou une lettre d'appui de la part d'un membre du corps professoral que les unités pourraient le faire. Donc c'est un petit peu ce qu'on a ici. Vous avez la note qui est ajoutée donc si vous allez à la page 6 des documents dans les informations nécessaires pour la mise à jour du répertoire, vous allez trouver la note suivante : obtenir une lettre d'appui à la suite d'une prise de contact d'une professeure ou d'un professeur d'histoire dans l'un des trois campus de l'université acceptant de diriger son projet de thèse. La direction des programmes peut offrir des recommandations à ce sujet. Je vais en faire la proposition une fois qu'elle sera affichée. Monsieur le président, j'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux objectifs donc description du programme, et aux conditions particulières d'admission du programme M.A. en histoire.

Président d'assemblée: Merci beaucoup. Est-ce que c'est appuyé? Appuyé par Jean-François Thibault. Est-ce qu'il y a des questions sur cette modification aux conditions particulières d'admission? Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Je peux vous dire d'emblée que je suis en défaveur de ces conditions particulières-là pour la raison principale que collectivement, on a accepté au Sénat académique une stratégie qui a été également appuyée par le Conseil de l'Université et que les décisions qu'on doit prendre collectivement devraient s'enligner avec les actions, les objectifs de la stratégie et ici on parle de l'objectif 3.2 qui fait en sorte qu'on doit disposer d'un régime pédagogique qui donne de la flexibilité dans le parcours de l'étudiant, mais particulièrement à l'action 3.2.1 qui touche les préalables puis il y a les conditions d'admission. Ce qu'on entend dans le monde universitaire de la part des professeurs c'est une surcharge en terme de travail. Ici on demande deux lettres d'appui que la personne étudiante a la responsabilité de solliciter des professeurs pour soutenir leur candidature alors que leur dossier académique fait foi de leurs capacités en ce sens-là. Et l'autre élément considérant en plus que la discussion qui a eu lieu au niveau du CES était très partagée qui n'est pas une décision unanime et entre guillemets « je m'en réjouis » parce qu'il y avait peut-être des gens autour de la table qui avaient en tête une diminution au niveau des barrières pour les étudiants d'accéder et faire des demandes d'admission et comme c'est bien marqué dans le document, le CES est en mesure d'orienter avec la lettre de projet les intentions, les intérêts d'étudiants les orienter vers les professeurs les plus aptes à les encadrer. D'autant plus que si on pense à des candidatures externes à l'université où il n'y a pas eu d'affinité entre les professeurs et les étudiants, ça ajoute une barrière supplémentaire. Alors notre objectif, je pense, collectif c'était d'atténuer les barrières au recrutement particulièrement au niveau des études supérieures qui est un objectif d'augmentation au cours des prochaines années. À moins que vous me dites

qu'une avalanche de demandes en histoire, je ne crois pas que c'est justifié d'ajouter des conditions particulières dans le cadre de ce programme et au contraire, on veut qu'il prenne de l'expansion avec la révision qu'on a faite au niveau du baccalauréat. Donc j'en fais une proposition, un amendement.

Président d'assemblée : C'est-à-dire qu'on va voter pour ou contre donc je vais d'abord céder la parole à Alex Brownstein.

Brownstein : Merci beaucoup monsieur le président et j'aimerais premièrement dire que je ne vais pas répéter tout ce que le sénateur Prud'homme avait dit parce qu'il y a des choses que je partage surtout avec les personnes étudiantes d'ailleurs qui veulent venir étudier à l'Université de Moncton qui n'ont pas nécessairement les connaissances du personnel autant que nos personnes étudiantes du bacc. Moi j'aimerais un peu mieux comprendre les raisonnements derrière cet ajout et aussi savoir si ça existe dans d'autres programmes également. Je peux dire dans mon expérience en maîtrise en sciences sociales malgré que j'avais déjà mon choix de codirection, j'ai apprécié ma première année de cours de rencontrer des membres du personnel. Moi venant pas d'un programme en sciences sociales et venant de l'éducation, je connaissais un peu le personnel, mais pas autant donc c'est pas nécessairement externe de l'université, mais c'est quand même un changement entre programme et je pense que si on veut assurer cette flexibilité avec mes implications c'était mieux. Je les connaissais plus, mais c'est sûr que j'aurais pu être dans une situation où j'aurais apprécié comprendre la recherche des personnes professeures avec qui j'ai suivi des cours durant ma première année pour mieux savoir à qui je m'aligne parce que d'habitude, si j'ai bien compris au moins dans mes expériences de maîtrise, on a pas nécessairement besoin dans la majorité des maîtrises de spécifier notre direction ou codirection avant la fin de notre première année. Donc pour permettre la flexibilité et cette découverte, je crois qu'on va négliger ou oublier ou même décourager des personnes étudiantes de venir étudier ici avec cet ajout. Merci.

Président d'assemblée : Monsieur le vice-recteur, vous vouliez ajouter quelque chose?

Recteur et vice-chancelier : Oui. Je peux peut-être ajouter quelques éléments de réponse puis ensuite, je serais peut-être intéressé d'entendre le doyen Thibault. Pour répondre aux questions de la Sénatrice Brownstein, j'aimerais peut-être juste dire que je pense, puis j'ai pas les documents devant moi, mais de mémoire, il y a quelques programmes à la Faculté des sciences qui ont des conditions semblables je pense en chimie biochimie ou peut-être biologie, faudrait que je vérifie, mais ce n'est pas une demande qui va à l'encontre de tout ce qui a été fait dans le passé donc il y a des précédents. Ça ça peut peut-être répondre à votre question là-dessus puis je dois dire aussi de façon générale, je pense que des personnes étudiantes, oui on a toujours des demandes frivoles, mais les personnes étudiantes qui sont sérieuses qui veulent faire des études supérieures typiquement rentrent en contact avec des personnes pour faire un projet de thèse. Même si c'est pas écrit, je pense que la démarche est souvent faite par les personnes étudiantes. Donc peut-être Doyen Thibault, je sais pas si vous voulez rajouter.

Président d'assemblée : M. Thibault.

Thibault : Je pense que je laisserais M. Clarisse parler avant puis j'interviendrai juste après, si vous me permettez.

Président d'assemblée : Oui. M. Clarisse.

Clarisse : Merci. Je peux vous confirmer que la Faculté des sciences et la doyenne Surette pourraient le faire aussi de telle lettre pas d'appui, mais d'acceptation de direction de thèse dans le sens où c'est peut-être encore pire de faire venir quelqu'un de l'extérieur et au bout d'un an de dire non, vous n'avez pas de directeur ou de direction de thèse, repartez chez vous. Donc c'est un petit peu ici là-dessus. C'est plus aussi de regarder que toutes nos maîtrises sont sous le format recherche où c'est vraiment approcher très peu de cours et un projet donc on a décidé d'avoir cette lettre d'acceptation de direction de thèse pour être sûr que les projets des personnes étudiantes et ceux des chercheurs coïncident, chercheur au féminin ou au masculin bien sûr ici. Je vous rejoins un petit peu ici, je pense que le CES sont souverains, je pense que les délais de recommandation appuyant la candidature sont peut-être superflus, ça demande une surcharge de travail pour tous ici. Peut-être juste demander des noms de contacts de référents, ça allègerait le tout, mais je comprends la lettre d'acceptation de direction du directeur ou de la directrice de recherche pourrait être en adéquation avec la capacité d'encadrement aussi des professeurs. On reçoit, personnellement je reçois cinq ou six demandes par an de demandes de maîtrise, mais en devant financer à partir de mes fonds de recherche les personnes étudiantes, je n'ai pas cette capacité ni de temps ni d'argent de financer tout ceci donc ça serait illusoire de vouloir accepter tout le monde à l'Université de Moncton même si ça va à l'encontre de la politique de remonter le nombre de personnes étudiantes aux cycles supérieurs. Merci.

Président d'assemblée : Je vais céder la parole à madame la secrétaire générale pour une précision.

Secrétaire générale : C'est juste une petite précision sur le vote. Vous avez dans vos documents trois puces. La première puce et la deuxième puce ne sont pas sur la table. On parle seulement uniquement de la troisième puce qui serait modifiée. Le reste qui est gras, c'est vraiment juste dans le thème de la présentation visuelle dans le répertoire. Je voulais m'assurer qu'on votait sur la bonne chose.

Président d'assemblée : Justement, le passage en gras le dernier, on vote là-dessus. Les deux premiers sont déjà dans le répertoire, faut que ce soit clair. Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Juste pour clarifier, l'objectif de la stratégie c'est pas d'accepter toutes les demandes aux études supérieures, mais c'est faciliter le contact entre l'étudiant particulièrement ceux qui viennent de l'externe. Je pense que le CES peut jouer ce rôle d'orientation sur la base des intérêts de l'étudiant et évidemment s'il n'y a pas de professeurs qui suite au lien qui est fait avec le CES entre le professeur et l'étudiant, bien à ce moment-là si les intérêts sont pas communs ou s'il n'y a pas de capacités sur le plan financier, à ce moment-là l'étudiant prendra une autre décision. Alors c'est vraiment l'objectif de mon intervention ici.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. M. Thibault.

Thibault : Merci monsieur le président. Merci pour ceux qui ont offert leurs commentaires, je me retrouve dans une position un peu délicate parce que j'ai effectivement appuyé cette recommandation-là parce que ça vient de ma faculté, mais ceci dit, j'ai moi-même, et le président pourra confirmer, des réserves importantes par rapport à cette proposition-là que j'ai eu l'occasion d'exprimer au Conseil des facultés. Je rappelle que c'est un vote unanime de la part du CES, des membres du CES, mais que c'est au Conseil des facultés qu'il y a eu un certain nombre de divisions et j'en faisais partie. Ceci dit, la phrase qui m'a rassuré et avec lequel je me sens relativement confortable c'est que la direction dans la dernière phrase de cette troisième puce-là, la direction du programme peut offrir des recommandations à ce sujet. Et comme le vice-recteur Roy l'évoquait il y a un instant, la plupart du temps il y a des discussions avant avec la direction du département. Même pour les gens de l'extérieur, il va y avoir des contacts et quand on reçoit une demande d'admission, évidemment on va regarder les lettres de recommandation, on va regarder le profil et on va être en mesure de déterminer à ce moment-là si effectivement il y a possibilité de direction au sein du programme et c'est dans ce contexte-là, personnellement je trouvais que ça alourdissait le processus et là-dessus je suis entièrement d'accord avec le recteur. Ceci dit, j'imagine, puis je pense l'avoir exprimé au Conseil des facultés, que le département ou le CES va éventuellement revenir sur sa décision quand il va y avoir l'impact dissuasif que ça peut avoir sur les demandes d'admission.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour ce commentaire. M. Poitras.

Poitras : Juste pour peut-être ajouter un peu, le règlement universitaire actuel chez nous en tout cas, on est pas exigé d'avoir une lettre d'acceptation ou de discussion avec les professeurs, c'est optionnel donc c'est considéré dans sa demande donc l'étudiant a toujours la possibilité de le faire au niveau de la maîtrise. Le doctorat c'est exigé puis ça ressemble un peu à ce qui a été ajouté qui est proposé actuellement, mais seulement au niveau doctoral, un programme de doctorat. À la maîtrise, ça fonctionne très bien. Il y en a qui discutent avec des profs, ils l'indiquent, ils ont déjà un sujet. C'est certain que ça accélère les choses pour cet étudiant-là, mais il y a d'autres étudiants comme Alex a mentionné, il vient de l'extérieur, il connaît pas personne, il sait pas comment s'adresser ceux qui sont les experts dans certains domaines donc ça leur permet au moins de proposer un projet puis nous on va l'aligner avec les professeurs qui auraient une possibilité d'avoir un intérêt d'accepter l'étudiant. Ça fonctionne assez bien. J'ai jamais eu de problème qui m'a été rapporté donc je suis pas certain si c'est vraiment une nécessité d'ajouter ceci. Au moins s'il a l'option de contacter un professeur en question, bien c'est à son avantage.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour ces commentaires. J'ajouterais aussi que les présidences de CES jouent ce rôle-là, ils sont habilités à diriger les étudiantes et les étudiants vers les directions de thèse. Étienne Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Je sais pas de ce que la secrétaire générale a expliqué, la proposition est basée sur la troisième puce, n'est-ce pas?

Président d'assemblée : Oui, c'est bien ça.

Dako : La partie en gras. Évidemment, je crois que dans le répertoire ou dans le formulaire que les étudiants remplissent quelque part c'est mentionné si l'étudiant est déjà en contact avec un professeur. Ça c'est déjà un atout et on encourage les étudiants à le faire et lorsque les études les dossiers sont étudiés, le prof qui a l'intention d'engager ou d'encadrer l'étudiant propose son nom de sorte que le président du CES qui envoie la proposition d'admission précise qu'on encourage l'étudiant ou l'étudiante à contacter tel professeur qui serait prêt à l'encadrer. Je trouve que ça c'est suffisant. De ce qu'on ajoute comme proposition la suite une lettre etc. etc., je trouve que ça alourdit un peu le système et ça manque de flexibilité.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour ces précisions. Francis LeBlanc.

LeBlanc, F. : Merci monsieur le président. Moi aussi je suis réticent à cet ajout. Dans certaines unités, on a pas une telle condition puis on étudie les demandes puis on les distribue selon les superviseurs qui ont un intérêt qui ont une place. Donc au lieu de le faire avant la demande d'admission, c'est après la réception de demande d'admission donc ici je pense pas qu'il y a beaucoup de demandes en histoire. J'imagine qu'un étudiant va contacter tous les profs, ils vont chacun étudier le dossier. Je trouve ça alourdit beaucoup le processus pour rien là-dedans que moi aussi j'étais réticent à cet ajout-là. Merci.

Président d'assemblée : Merci. Céline Surette.

Surette : Merci monsieur le président. À la Faculté des sciences, c'est vraiment partagé. Il y a des programmes qui exigent d'avoir une supervision d'identifiée avant l'admission. C'est le cas en chimie, biochimie et en biologie. C'est pas le cas en physique, c'est pas le cas en maths, c'est pas le cas en informatique. Je pense que ce qui le justifiait, moi je suis en accord avec ça, c'est vraiment le fait que les projets de recherche sont dans des laboratoires de science expérimentale où est-ce qu'il y a des coûts substantiels qui sont associés à pouvoir accueillir une personne dans l'équipe de recherche. Il y a aussi des exigences au niveau du financement qu'on va donner aux personnes étudiantes qui joignent les équipes ça fait qu'il y a quand même une condition particulière qui est propre aux disciplines. Puis même à là, il y a des approches qui varient d'une science expérimentale à l'autre. J'ai tendance aussi à être réticente à une demande comme celle-là pour des programmes qui n'ont pas nécessairement ces exigences particulières-là.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour ce commentaire. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou précisions? Je pense que nous sommes prêts pour passer au vote donc je vous rappelle que l'idée c'est d'ajouter cette exigence-là de fournir une lettre. On a vu que les réactions sont quand même assez partagées à tous les niveaux. Jean-François Thibault, vous vouliez prendre la parole?

Thibault : Juste une précision que si la recommandation est évoquée négativement, faudrait pas perdre de vue qu'il y a des très très très petites modifications absolument mineures dans le document aussi.

Président d'assemblée : Oui justement on va y revenir juste après. Merci beaucoup pour cette précision. Alors nous allons passer au vote. Le formulaire vous sera envoyé dans quelques secondes. On a le résultat du vote : 11 contre 18 donc ce n'est pas adopté. Voilà. Quelques commentaires de la part de la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Comme le disait le sénateur Jean-François Thibault, il y a quelques petites précisions dans les informations pour le répertoire. Alors à 2.1, on change étudiante étudiant par la personne étudiante. On prévoit aussi le mot « également », la candidate ou le candidat doit également soumettre un projet d'étude, soumettre deux lettres de recommandation et un peu plus loin encore, on parle de personne étudiante, personne étudiante éventuelle. Donc je pense qu'on peut s'entendre à l'amiable, mais il faut quand même capter ces modifications-là pour le répertoire.

Président d'assemblée : Oui, merci beaucoup pour ces précisions.

11.3 Résolutions transmises pour information

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 11.3, résolutions transmises pour information. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Vous avez entre vos mains le document qui explique un peu les résolutions. Essentiellement, ça touche la création d'un micro programme de 2^e cycle en robotisation et automatisation donc c'est un projet de la Faculté d'ingénierie. Voilà monsieur le président.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions? Parfait.

12. Rapport du Comité d'assurance de la qualité

12.1 Adoption des rapports finaux de suivis de programmes

12.1.1 Programmes en développement et zone côtière

Président d'assemblée : On va passer au point 12, le rapport du Comité d'assurance de la qualité. Le point 12.1, l'adoption des rapports de suivis de programmes. Il y en a six en tout et on va commencer par le 12.1.1, programmes en développement durable et zone côtière. Madame la vice-rectrice adjointe.

Dawes : Merci. On a une série de rapports finaux de suivis. Normalement, ça vient un après l'évaluation du programme, mais dans certains cas, il y a un décalage avec l'entrée dans le nouveau processus. Ce rapport pour le baccalauréat en développement durable et zone côtière, vous avez pour la première recommandation on mentionne la thématique annuelle, l'établissement d'un comité externe. On mentionne pour le recrutement une ressource en communication ainsi qu'un comité recruteur réseau. Après ça, on a pour le mode de prestation des possibilités de collaboration dans le cadre d'une école réseau de l'environnement. Pour la banque de cours, on mentionne une nouvelle professeure et l'intégration de contenus internationaux. Et par la suite, une deuxième recommandation portant sur la banque de cours. On prévoit la création de nouveaux cours. Et à la fin du rapport, on trouve les résultats d'apprentissage comme d'habitude.

Président d'assemblée : Parfait. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. J'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique adopte le rapport final de suivis des programmes en développement durable et zone côtière à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de ces programmes donc le eCGV-211204.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce que c'est appuyé? Appuyé par Mireille Demers. Questions ou commentaires? Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Je note et c'est pas particulièrement spécifique uniquement à ce rapport final-là, mais il me semble que dans certains cas c'est incomplet dans le sens où on identifie pas, il manque des précisions. Dans certains des actions, on identifie pas les partenaires et on a pas de date non plus délivrable et lorsqu'on annonce des rencontres à titre d'exemple dans le G5 collaboration, on parle d'une première rencontre prévue le 17 avril. On a aucune idée si ça été fait ou si la réunion a été tenue, s'il y a un calendrier qui a été mis de l'avant. Comme je vous dis, c'est pas une observation que je note dans l'ensemble des rapports et je m'attendrais à ce que avant qu'il soit déposé au Sénat, que ces précisions-là soient précisées dans le rapport parce que des énoncés comme « en cours » nous dit pas vraiment si certaines actions ont déjà été réalisées et donc je m'attendrais, ma recommandation ça serait qu'il y ait davantage de précisions au niveau des partenariats au niveau des dates délivrables et s'il y a des choses qui sont annoncées avec des dates antérieures, de nous aviser ou de préciser si ces réunions-là ont été tenues ou pas.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup. Donc une remarque générale qui porte sur l'ensemble des rapports. Mme Dawes.

Dawes : Alors dans ces rapports, on voit des actions qui sont à différents stades. On est dans un cycle et par la suite, il y a un autre rapport qui va venir au Sénat, c'est le rapport d'amélioration continue donc le suivi des actions qui ne sont pas complétées va se faire dans ce rapport-là. Il y a des actions qui doivent se faire en continu donc c'est jamais terminé, c'est quelque chose qu'il faut faire à chaque année et il y aura toujours des actions à différents stades, mais on a au moins deux fois au Sénat qu'on va voir chaque programme et on verra la suite dans le prochain rapport.

Président d'assemblée : Merci pour ces précisions. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le programme en développement durable et zone côtière? Nous avons une proposition donc on va voter à main levée cette fois-ci donc c'est le contraire. Si vous êtes contre l'adoption du rapport final de suivis pour le programme en développement durable et zone côtière, levez la main. Je ne vois aucune main levée, c'est adopté à l'unanimité.

12.1.2 Programmes en anglais

Président d'assemblée : Nous passons au point 12.1.2, programmes en anglais. Madame la vice-rectrice adjointe.

Dawes : Merci. Pour les programmes en anglais, il y a dans le rapport des sections grises et ça c'est les commentaires les plus récents. Les parties qui sont dans les sections blanches, ça ce sont plutôt les commentaires préliminaires donc il faut regarder ce qui est dans les sections grises. Dans ce rapport, on mentionne un projet pilote avec l'assistantat d'enseignement. Un projet pilote réseau portant sur le mode de prestation. Il y a des révisions à la banque de cours, notamment la fusion de certains cours. Il y a deux recommandations qui mentionnent la possibilité de combiner des cours. Par la suite, on a une proposition avec le Service des communications pour ce qui va être au site web et notamment la langue dans les titres et les descriptions donc c'est à soumettre au Service des communications. Après ça, on a les résultats d'apprentissage comme pour tous les autres programmes. Au niveau des cycles supérieurs, le Département d'anglais et études françaises ont la maîtrise en littérature canadienne comparée donc à la fin du document, on a des recommandations qui portent sur ce programme-là. On mentionne les demandes de subvention, la collaboration avec la chaire de recherche en études acadiennes et minoritaires, la collaboration avec les universités de l'Atlantique pour l'évaluation des thèses des personnes inscrites au programme et certaines collaborations dans le cadre des cours. Et puis à la fin, on a encore une fois les résultats d'apprentissage.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. J'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique adopte le rapport final de suivis des programmes en anglais tel que modifié à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de ces programmes donc le CDU-230923.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce que c'est appuyé? Jean-François Thibault. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Je voulais juste préciser. Le tel que modifié, on devrait pas l'avoir à moins qu'il y ait des modifications qui apparaîtraient, mais j'en ai pas entendues. C'est sous réserve de tout ça. Et puis je sais pas si vous avez présenté la maîtrise en littérature canadienne comparée? Ça l'inclut? J'aimerais quand même que ce soit dans la résolution qu'on ajoute le nom des programmes qui ont été évalués ne serait-ce que pour la recherche dans les archives un jour la maîtrise en littérature canadienne comparée et les programmes en anglais.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y a des commentaires ou des questions sur le rapport de suivis final? Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Désolé monsieur le président, j'ai oublié de lever ma main. J'aimerais dans un premier temps féliciter pour l'action G3 encadrement puis encourager l'unité à poursuivre dans ce sens-là qui fait rapport aux recours aux personnes étudiantes dans les postes pour améliorer. On parle ici de projet pilote de postes d'assistants d'enseignement pour l'année 25-26. Je pense que ce genre d'initiative-là rencontre plusieurs des objectifs de la stratégie en terme de support financier pour nos étudiants, particulièrement nos étudiants gradués. Donc j'encourage fortement à poursuivre cette initiative-là. Je voudrais quand même aussi souligner qu'en lien avec le mode de prestations M2, ici on faisait référence aux recours de l'expertise au sein du réseau dans le cadre d'offre de cours réseaux. Dans le cadre de cours réseaux, ici on fait référence aux trois campus puis je note que le projet pilote se fait uniquement entre deux campus. Moi j'encouragerais l'UARD d'explorer de façon beaucoup plus proactive l'offre de cours qui implique les trois campus.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour ces commentaires. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires sur le rapport de la majeure en anglais et la maîtrise ès arts en littérature canadienne comparée? Ne voyant rien, on va passer au vote. On lance le vote, vous allez recevoir le formulaire. Pardon désolé, on vote à main levée. Si vous êtes contre, levez la main. C'est adopté à l'unanimité.

12.1.3 Programmes en économie

Président d'assemblée : On passe au point 12.1.3, programmes en économie. Madame la vice-rectrice adjointe.

Dawes : Merci. Alors ici, on a plusieurs recommandations. D'abord pour les cours de minimiser les conflits d'horaire, on mentionne une rencontre annuelle pour les personnes inscrites. On mentionne la recommandation concernant la structure, la révision de la majeure et l'abolition de la spécialisation. Après ça, on a plusieurs recommandations concernant l'exigence d'avoir une formation en mathématiques comme préalable pour certains cours et la possibilité d'avoir des cours où les mathématiques n'entrent pas en jeu. Le Comité de l'assurance de la qualité recommande de considérer cette possibilité d'avoir également des cours sans préalable en mathématiques. Il y a également la question de le DID et le CAQ souligne qu'il faut penser à des actions au niveau de l'enseignement ou du curriculum que ça ne suffit pas de dire qu'on a comme population étudiante des personnes de l'international, mais il faut penser à le DID plus largement au niveau de ce qui est offert dans le programme. Après ça pour la banque de cours, on mentionne la création de stages et à la fin, on a encore une fois les résultats d'apprentissage.

Président d'assemblée : Merci. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. J'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique adopte le rapport final des suivis des programmes en économie tel que modifié à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de ces programmes donc CDU-231209.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce que c'est appuyé? Jean-François Thibault. Questions ou commentaires sur les programmes en économie? Je peux confirmer que les modifications à la majeure et la proposition de l'abolition de la spécialisation sont soumis au Conseil des facultés lundi prochain. Nous allons passer au vote, c'est à main levée. Si vous êtes contre l'adoption, levez la main. Je ne vois rien, c'est adopté à l'unanimité.

12.1.4 Programmes en histoire

Président d'assemblée : Le point 12.1.4, programmes en histoire. Madame la vice-rectrice adjointe.

Dawes : Merci. Alors pour histoire, on mentionne la mise à jour de la bibliographie des cours et l'utilisation du gabarit institutionnel pour les plans de cours. Pour la RDC, on fait mention de plusieurs activités pour les personnes inscrites au programme. Après ça pour la rétention, on mentionne la présence dans les écoles secondaires la réalisation de capsules vidéo. On a un projet de développement de nouveaux cours et les résultats d'apprentissage.

Président d'assemblée : Merci bien. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. J'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique adopte le rapport final de suivis des programmes en histoire tel que modifié encore une fois, à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de ces programmes CDU-240429.

Président d'assemblée : Merci. Appuyé par Jean-François Thibault. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires? Je ne vois rien donc on va passer au vote à main levée. Si vous êtes contre l'adoption du rapport de suivi final en histoire, levez la main. Il n'y a aucune opposition, c'est adopté à l'unanimité.

12.1.5 Programmes en science politique

Président d'assemblée : Le point 12.1.5, programmes en science politique. Madame la vice-rectrice adjointe.

Dawes : Merci. Alors pour science politique, on mentionne le travail pour éliminer les redondances entre certains cours. Pour créer plus de synergie entre les secteurs, on suggère au niveau du Comité d'assurance de la qualité de considérer d'autres options que le double siglage d'autres façons de collaborer. On mentionne pour les plans de cours le Règlement 8.12 que nous venons juste de modifier aujourd'hui. On mentionne des initiatives pour valoriser la RDC à des personnes étudiantes. Le colloque qui est une initiative de l'école et le CAQ suggère d'adopter des bonnes pratiques pour la rétention dans le programme. On a la question de la réduction des cours obligatoires et l'optimisation de l'utilisation des ressources donc c'est une recommandation du CAQ de se pencher sur cette question par rapport aux cours de statistiques et de méthodes pour avoir la meilleure utilisation possible des ressources. Il y a deux propositions de cours qui vont venir au CPR et puis les résultats d'apprentissage.

Président d'assemblée : Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. J'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique adopte le rapport final de suivi des programmes en science politique tel que modifié à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de ces programmes donc SCDP-240429.

Président d'assemblée : Merci. Proposé par le vice-recteur et appuyé par Jean-François Thibault. Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires sur le programme en science politique? Céline Surette.

Surette : Merci monsieur le président. J'aimerais juste faire un commentaire concernant le cours de statistiques 2653, Statistiques descriptives. J'aimerais juste signaler au Sénat que la Faculté des sciences est toujours prête à discuter avec les programmes qui utilisent nos cours pour qu'on puisse certainement répondre aux besoins donc quand on dit que ça répond pas tout à fait aux besoins, je pense que c'est une question de communication et de collaboration avec notre faculté juste que la porte est ouverte pour avoir ces conversations-là.

Président d'assemblée : Excellent, merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou questions? Ce sera un vote à main levée cette fois également donc si vous êtes contre l'adoption du rapport de suivi final pour le programme en science politique. M. Thibault.

Thibault : C'était simplement pour remercier, merci monsieur le président, pour remercier la sénatrice Surette. Je vais avec plaisir transmettre le message à l'UARD de science politique.

Président d'assemblée : Excellent. Donc levez la main si vous êtes contre. Je ne vois aucune main levée donc c'est adopté à l'unanimité.

12.1.6 Programmes en génie

Président d'assemblée : Il nous en reste un dernier, les programmes en génie. Madame la vice-rectrice adjointe.

Dawes : Merci. Pour génie, les recommandations découlent d'un processus d'agrément donc ça change un peu la nature des commentaires puisque ça vient d'un agrément. Alors on mentionne la question des plans de cours avec les qualités requises. Le sondage qui est fait comme mesure pour une des qualités requises, on mentionne la collaboration entre les départements à la Faculté d'ingénierie par rapport à leur utilisation des budgets. On mentionne que le poste de technicien a été comblé et que les résultats d'apprentissage seront soumis au CPR.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. J'aimerais faire la résolution suivante : que le Sénat académique adopte le rapport final de suivi des programmes en génie tel que modifié à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant du processus d'agrément de ces programmes donc l'agrément 22-28.

Président d'assemblée : Excellent, merci. Est-ce qu'il y a un appui? Gérard Poitras, j'allais justement vous interpeler. Donc appuyé par Gérard Poitras. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur le rapport de suivi final? Je ne vois rien. Si vous êtes contre, levez la main. Je ne vois rien donc c'est adopté à l'unanimité.

13. Destruction des fichiers Excel comprenant les détails des votes avec Forms

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 13, la destruction des fichiers Excel comprenant les détails des votes avec Forms donc ça sera un vote à main levée, mais j'ai besoin d'une proposition et d'un appui. Proposé par Salah-Eddine El Adlouni et appuyé par Jean-François Thibault. Vous pouvez baisser vos mains et si vous êtes contre maintenant cette proposition, levez la main. C'est adopté à l'unanimité.

14. Rapport du Bureau de direction du Sénat académique

14.1 Liste des personnes finissantes de mai 2025

14.2 Statistiques – sanction des études 2024-2025

Président d'assemblée : Le point 14, le rapport du Bureau de direction du Sénat académique. Il y a deux points, le 14.1, liste des personnes finissantes de mai 2025. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors vous avez deux documents et je vais les traiter en même temps. Pour l'année académique 2024-2025, on est vraiment heureux d'apprendre qu'on a 1504 diplômés, diplômés sanctionnés sur l'année. C'est la plus grande sanction de l'histoire de l'Université de Moncton donc bravo à tout le monde. Campus d'Edmundston : 294 diplômés, campus de Moncton : 986 diplômés, campus de Shippagan : 224 diplômés. Vous avez vraiment la déclinaison par rapport à des facultés et des disciplines. Vous avez également la liste des finissants dans votre dossier donc bravo à tout le monde et merci aux facultés aux adjointes dans les facultés et au registriat pour le travail vraiment impeccable au cours de l'année. C'est tout.

Président d'assemblée : Parfait. Merci beaucoup madame la secrétaire générale.

15. Affaires nouvelles

15.1 Remerciements

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 15, affaires nouvelles. D'abord, des remerciements des personnes qui terminent leur mandat au Sénat académique. Au campus de Moncton, j'aimerais nommer Hélène Albert, Jeanne Godin, Gabriel Laplante, Monique Levesque, Christine Paulin, Christophe Traisnel et Caroline LeBlanc. Et de l'Université de Moncton campus d'Edmundston, Hector Adégbidi donc merci pour votre participation active au Sénat académique et pour votre engagement. Donc des applaudissements. Merci.

16. Prochaine réunion – 25 août à 8 h 30 au campus de Moncton

Président d'assemblée : Le point 16, un petit rappel que la prochaine réunion se tiendra le 25 août à 8 h 30 au campus de Moncton donc en présentiel.

17. Clôture

Président d'assemblée : Et c'est la clôture de la réunion donc je vous souhaite d'agréables vacances qui s'en viennent prochainement, je l'espère, un bel été et surtout une belle Fête de l'Université. Donc merci beaucoup tout le monde et bonne journée.